

## La réalité au Canada :

### Les arguments **CONTRE** un programme de certification du compostage domestique au Canada

Le Conseil du compost du Canada défend depuis longtemps le compostage domestique (dans les jardins), estimant qu'il s'agit d'un moyen concret et utile pour les gens de participer au cycle complet du recyclage des matières organiques. Grâce à cette pratique simple et valorisante, les résidus organiques inévitables sont transformés en compost, une matière organique essentielle qui enrichit les sols, renforce leur structure et favorise leur vitalité à long terme.

Bien que notre conseil, depuis plus de 25 ans, participe activement à la promotion des allégations de compostabilité certifiée pour le compostage industriel, nous n'avons jamais préconisé ni soutenu la certification de compostabilité axée sur le compostage domestique, estimant qu'une certification de compostabilité domestique n'est pas adaptée à la réalité canadienne, soit à cause de notre climat, de nos infrastructures et/ou de l'orientation réglementaire déclarée.

En raison de cette réalité, notre Conseil s'oppose fermement à toute intention des propriétaires de marques et des fournisseurs d'emballages d'utiliser une allégation de compostabilité domestique sur le marché canadien.

### **Pourquoi la certification de compostabilité domestique est inappropriée pour le Canada**

**1. Absence de norme canadienne pour les allégations de compostabilité domestique.** Les normes de certification actuellement disponibles à l'échelle internationale sont basées sur des tests en laboratoire, utilisant des paramètres de température ambiante ( $25^{\circ}\text{C} \pm 5^{\circ}\text{C}$ ) pendant une période pouvant aller jusqu'à 180 jours consécutifs. Ces normes de laboratoire ne correspondent pas aux conditions météorologiques réelles dans aucune région du Canada.

**2. Risque pour la qualité du compost fini et la confiance dans le système :** l'introduction de matériaux qui ne se désagrègent pas correctement entraîne une contamination, une augmentation des charges de criblage et une diminution de la confiance des utilisateurs de compost. Il existe un risque important pour la crédibilité lorsque les conditions réelles ne correspondent pas aux paramètres des tests en laboratoire, ce qui peut entraîner une perte de confiance des consommateurs non seulement dans ces matériaux certifiés au niveau international, mais aussi dans les systèmes de compostage dans leur ensemble. Des attentes inadaptées entravent la participation et nuisent à la réputation des programmes de compostage municipaux, industriels et domestiques.

3. Avec l'avènement des programmes de recyclage des matières organiques par collectes municipales et le fait que de plus en plus de Canadiens vivent désormais dans des immeubles à logements multiples, **la participation au compostage domestique est en baisse constante dans tout le Canada<sup>1</sup>, ce qui limite considérablement l'applicabilité de cette affirmation dans les conditions réelles.**

Le Conseil canadien du compost a fortement soutenu l'intention de l'initiative réglementaire 2023 du gouvernement du Canada, conçue pour remédier à la surveillance réglementaire faible ou inexistante des allégations d'étiquetage mensongères ([Développement de règles d'étiquetage pour les emballages en plastique et les plastiques à usage unique - Canada.ca](#)). L'orientation prévue indiquait clairement que les allégations d'étiquetage compostable pour les produits « domestiques » ou « de jardin » seraient interdites. Nous espérons que cette réglementation continuera d'avancer une fois que les tensions juridiques actuelles entre le gouvernement du Canada et l'industrie des plastiques auront été résolues.

Afin de s'aligner sur les conditions climatiques canadiennes et pour les autres raisons susmentionnées, nous exhortons les membres de l'industrie de l'emballage et les organismes de certification associés à éviter de saper la confiance des consommateurs et le travail acharné des défenseurs et des programmes de recyclage des matières organiques en introduisant des allégations de compostabilité domestique au Canada.

1. Selon Statistique Canada, le compostage domestique est en forte baisse dans tout le Canada (baisse de 25 points (-51 %) pour les déchets de cuisine et de 13 points (-38 %) pour les déchets de jardin, avec un taux de participation respectif de 24 % et 21 % en 2023 par rapport à 2009) en raison de l'abondance des programmes obligatoires de collecte des déchets solides et des déchets verts gérés par les municipalités canadiennes. Source : Statistique Canada [Pratiques de compostage des ménages canadiens](#)